

Vos questions / nos réponses

Aider mon père alcoolique

Par [Profil supprimé](#) Postée le 12/11/2012 12:19

Mon père est alcoolique, aussi loin que je me souviens, il a toujours bu... mais là, sa santé se dégrade, il ne mange plus, il n'a plus que la peau sur les os, il ne s'occupe plus de lui (ongles longs et sales) et il en arrive à tomber par terre sans pouvoir se relever... et aussi à avoir des hallucinations ! (il a fait un séjour aux urgences et il affirmait voir des extraterrestres chez lui...) Il vit seul dans les environs de Nîmes et mon frère et moi habitons loin... Qu'est-il possible de faire pour s'occuper de lui ? Nous travaillons tous et il refuse d'admettre qu'il a un souci et de se soigner de lui-même en se rapprochant de nous ou en allant voir un docteur... Et même au niveau financier, je ne sais pas si cela est vrai, mais une voisine à lui nous dit qu'un de ces amis (de petite bien sûr) vient chaque mois pour lui demander de l'argent ? Que pouvons-nous faire ?? Est-ce possible de le forcer à être hospitalisé ?? Quel genre d'hospitalisation est possible ? Psychiatrique ? Maison de repos ??
Merci de votre aide car nous sommes un peu perdus...

Mise en ligne le 13/11/2012

Bonjour,

Nous comprenons votre difficulté et celle de votre père. Il est toujours difficile pour l'entourage d'une personne alcoolique de vivre l'alcoolisme de leur proche comme il l'est également pour le proche concerné. Il est clair que votre père a besoin d'aide. Son état nécessite une prise en charge appropriée mais cette prise en charge ne pourrait être effective que si votre père donne son accord. Ce qui ne semble pas être acquis actuellement. C'est dans cette logique que nous vous suggérons de mettre tout en œuvre pour dialoguer avec lui. Nous attirons votre attention qu'une addiction à un produit est le plus souvent liée à un mal-être ou même à une souffrance et que si on parvient à mettre le doigt sur ce qui génère ce mal-être ou cette souffrance par le biais d'un dialogue apaisé il serait alors moins difficile d'aider la personne concernée. L'alcoolisme de votre père ne date pas d'aujourd'hui sauf que son alcoolisme semble prendre une autre tournure dès lors que sa santé est mise en péril en plus de constater sa lente désocialisation.

Vous pouvez effectivement envisager une hospitalisation contre son gré mais sachez que c'est une démarche ardue. En effet, l'hospitalisation « de force » est faite en vue de soigner la personne en danger pour elle-même ou pour les tiers. Il est donc question de soins et il est difficile de soigner quelqu'un qui ne le souhaite pas ou quelqu'un qui ignore qu'il est malade. C'est pour cette raison que nous vous encourageons, avant d'en arriver à l'hospitalisation contre son gré de mettre en œuvre l'instauration d'un dialogue. Il y aura peut-être lieu de repenser la manière dont vous avez toujours abordé le sujet avec lui. Vous pouvez aussi

envisager une mesure de protection juridique (tutelle ou curatelle) pour le préserver et préserver son patrimoine de ses « amis ». Enfin, pour en revenir à l'hospitalisation de force si c'est vous qui en faites la demande, étant donné qu'il est en danger ou qu'il met les tiers en danger il est fort probable que ça s'effectue en psychiatrie. Si c'est votre père qui le demande ou a donné son accord, ça ne sera plus alors le même régime juridique et il sera donc admis en hospitalisation libre jusqu'à sa sortie.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et tous nos vœux d'encouragement vous accompagnent.
